
Russie : Saint-Pétersbourg légifère sur la hauteur des bâtiments

Description

Par Céline Bayou (sources : *Delovoï Peterburg, Comité à la construction et à l'architecture de Saint-Pétersbourg*)

Il y a quelques mois, plusieurs promoteurs actifs à Saint-Pétersbourg se sont battus en faveur de projets caractérisés par leur grande hauteur. Ils ont déposé auprès des autorités des amendements au projet de réglementation locale sur la propriété foncière et la construction. La ville, qui se caractérise par sa skyline basse et régulière et un encadrement ferme des possibilités de construction de bâtiments de grande hauteur, hésite depuis plus de vingt ans à lâcher du lest sur cette question.

La future réglementation en projet doit s'avérer plus précise, en la matière, que le Plan général de la ville et doit, en particulier, détailler ce qui peut être construit sur telle ou telle parcelle. Le texte doit notamment préciser les fonctions des constructions (logement, affaires, industrie, etc.) mais aussi la superficie et la hauteur des bâtiments, quartier par quartier. C'est la première fois, depuis les débuts de la transition, que la municipalité s'engage avec autant de précision.

Pour la plus grande part du territoire de Saint-Pétersbourg, la hauteur de base ne doit pas excéder 40 mètres (soit 12 étages). Les demandes des promoteurs portaient sur des «exceptions» qu'ils tentent, au cas par cas, de faire accepter. Depuis la fin mars 2016, la Commission aurait examiné plus de 2.000 demandes, dont la plupart ont été finalement refusées. Parmi les projets acceptés, il convient néanmoins de citer celui défendu par Verona Management et situé perspective Kondratiev, qui atteindra une hauteur de 54 mètres. Les projets acceptés par la Commission vont maintenant devoir passer à la signature du gouverneur de la ville.

date créée

05/05/2016

Champs de Méta